



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/201

**Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019 :
Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) -
Modification de la structuration de l'opération, de son coût total
prévisionnel et de son plan de financement**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal du 13 mars 2017 a bien voulu délibérer favorablement sur le principe de la réalisation du projet de « Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio ».

Le 29 janvier 2018 le Conseil Municipal se prononçait sur une modification du plan de financement de ce projet distinguant au sein de l'opération la part TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de la partie BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Suite aux différents échanges avec les services instructeurs de la Collectivité de Corse au travers desquels il apparaissait que ce projet pouvait prétendre dans sa globalité à un financement FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel et considérant qu'après les dernières prescriptions techniques formulées par les différents services concernés (DDTM, DREAL, CDC...), le montant de ce projet avait légèrement évolué, **le Conseil Municipal a adopté le 29 avril dernier un plan de financement portant sur un financement à 60% du FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel et à part égale entre la Ville et la Capa pour les 40% restant.**

Or la **demande de subvention correspondante** et formulée en avril dernier par courrier auprès de la **Collectivité de Corse**, n'ayant fait l'objet d'aucun accusé de réception de sa part, une incertitude importante pèse quant à l'obtention de ladite subvention, autant que sur le calendrier de prise en compte dans l'hypothèse d'un accord.

Aussi, considérant l'importance fondamentale de cette opération pour l'amélioration de la fluidité du trafic, pour l'efficacité des transports publics et par la-même pour l'environnement et le cadre de vie de nos concitoyens, il est proposé au Conseil Municipal d'envisager son financement (1.933.585€HT) par :

- la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) 2019, à hauteur de 42,33% de son montant HT (46.85% du montant éligible à la DSIL : lots 1 et 2), soit 818.525€
- un financement Capa à hauteur de 27,50%, soit 531.736€,
- la part Ville 583.324€, soit 30,17%.

Il est porté à l'information du Conseil Municipal, que les pièces techniques du DCE de cette opération sont prêtes, ce qui signifie que les travaux démarreront en 2020.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'Approuver ce plan de financement ci-dessus,

D'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès des différents partenaires, selon le plan de financement décliné au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

APPROUVE

Ce plan de financement :

- la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) 2019, à hauteur de 42,33% de son montant HT (46.85% du montant éligible à la DSIL : lots 1 et 2), soit 818.525€
- un financement Capa à hauteur de 27,50%, soit 531.736€,
- la part Ville 583.324€, soit 30,17%.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à solliciter les financements auprès des différents partenaires, selon le plan de financement décliné au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes formalisées.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI